

Information financière relative au premier semestre 2024

Croissance soutenue du chiffre d'affaires et forte amélioration de l'EBITDAaL Perspectives de l'EBITDAaL améliorées

- Base clients mobiles postpayés +4,5 % en glissement annuel
- Base clients câble +4,5 % en glissement annuel
- Chiffre d'affaires du S1 +2,5 % en glissement annuel sur une base comparable¹
- EBITDAaL du S1 +13,9 % en glissement annuel sur une base comparable¹

Éléments opérationnels marquants

- L'entreprise réalise une solide performance commerciale
- Le marché a connu une intensification de la concurrence, aussi bien du mobile que du haut débit
- **La base clients mobiles postpayés s'est accrue de 74 000 contrats**, grâce au positionnement concurrentiel de notre portefeuille de marques et à l'activation progressive du contrat de services avec le gouvernement flamand, portant le nombre total d'abonnés à 3,4 millions (+4,5 % en glissement annuel)
- **La base clients câble s'est inscrite en hausse de 18 000 contrats**, s'établissant à plus de 1 million de clients à la clôture de la période (+4,5 % en glissement annuel)

Chiffres-clés opérationnels du groupe Orange Belgium	rapporté	comparable		variation	variation
	S1 2023	S1 2023	S1 2024	rapportée	comparable
Base clients abonnements mobiles postpayés (en milliers)	2 850	3 249	3 393	19.1%	4.5%
Ajouts nets (en milliers)	39	57	74	88.7%	30.1%
Base clients câble (en milliers)	464	961	1 004	116.4%	4.5%
Ajouts nets (en milliers)	21	25	18	-16.0%	-29.8%

Éléments financiers marquants

- **Le chiffre d'affaires total est ressorti à 977,6 millions d'euros, soit une amélioration de +2,5 %** attribuable principalement à l'augmentation des services facturés au client
- **L'EBITDAaL a connu une progression de +13,9 %**, porté par la progression du chiffre d'affaires des services, et par la contribution élevée des synergies notamment la migration des clients mobiles de VOO vers le réseau Orange. En outre, l'issue favorable de certains litiges, et quelques effets saisonniers sur les coûts ont permis d'améliorer ce résultat
- **Les eCapex ont progressé de +7,2 % à 180,1 millions d'euros**, ce qui est principalement attribuable aux plans de déploiement des réseaux mobile et fixe

Chiffres-clés financiers du groupe Orange Belgium en millions d'euros	rapporté	comparable		variation	variation
	S1 2023	S1 2023	S1 2024	rapportée	comparable
Chiffre d'affaires consolidé	740.5	953.6	977.6	32.0%	2.5%
Services facturés aux clients	532.1	766.7	794.2	49.2%	3.3%
EBITDAaL	178.8	221.9	252.9	41.5%	13.9%
Marge EBITDAaL (% du chiffre d'affaires)	24.1%	23.3%	25.9%	173 bp	261 bp
eCapex ²	-109.2	-168.0	-180.1	64.9%	7.2%
Cash-flow opérationnel ajusté³	69.6	53.9	72.8	4.7%	35.2%
Flux net de trésorerie généré par l'activité	177.9		279.6		
Résultat net consolidé	-15.4		-17.7	14.8%	
Endettement financier net	2 115.5		1 907.0		
Total des emprunts	2 231.6		1 952.0		

1. La base comparable englobe 1 mois de chiffre d'affaires, d'eCapex et d'EBITDAaL de VOO et le cash-flow opérationnel retraité de l'élimination intra-groupe
2. Les eCapex s'entendent hors frais d'acquisition de fréquences.
3. Cash-flow opérationnel ajusté défini comme EBITDAaL – eCapex hors frais d'acquisition de fréquences.

Xavier Pichon, Chief Executive Officer, commente :

Nous sommes très heureux de la dynamique commerciale que nous affichons sur les segments tant fixe que mobile. Nous avons même dépassé le cap du million de clients câble. Ces résultats positifs, liés à l'intégration rapide et réussie de VOO au sein d'Orange Belgium, démontrent la solidité de l'union de nos deux entreprises et les synergies que cette opération a permis de réaliser. L'excellent travail des équipes a permis d'atteindre ce résultat.

Dans un marché en constante évolution, nous restons agiles et réactifs afin de maintenir cette dynamique. Le lancement de notre nouveau portefeuille en juillet constitue une avancée stratégique qui vise à renforcer encore notre dynamique commerciale et à soutenir notre croissance.

Dans nos activités B2B, l'activation graduelle de notre contrat de services avec le gouvernement flamand a également joué un rôle essentiel dans ces bons résultats commerciaux.

De manière générale, cette évolution nous permet de consolider les bases de notre réussite, et nous restons déterminés à tirer parti de nos atouts pour atteindre nos objectifs stratégiques.

Antoine Chouc, Chief Financial Officer, ajoute :

Nous sommes très heureux de la bonne performance financière que nous affichons pour ce semestre, qui repose en grande partie sur les synergies réalisées, et notamment sur le transfert de la clientèle de VOO vers le réseau mobile d'Orange. Ces résultats ont également été soutenus par les bénéfices tirés des litiges gagnés et des effets saisonniers. Nous avons bénéficié de l'impact positif de la variation des prix de l'énergie en glissement annuel, une évolution qui a encore soutenu notre performance.

De plus, nous en avons profité pour augmenter nos investissements dans le fixe et dans le mobile, jetant ainsi les bases de notre croissance future.

Nos initiatives pour dégager des synergies affichent une progression satisfaisante et demeurent en bonne voie, traduisant notre engagement constant à optimiser nos activités et à maximiser la création de valeur. Ces efforts sont essentiels pour nous aider à tirer parti des dynamiques de marché actuelles et pour atteindre nos objectifs à long terme.

Nous sommes maintenant confiants que nous améliorerons nos prévisions pour l'EBITDAaL et dépasserons légèrement 535 millions d'euros pour l'année (précédemment entre 515 et 535 millions d'euros), tout en respectant également nos objectifs de capex (entre 365 et 385 millions d'euros).

Table des matières

1. Principaux éléments marquants.....	4
1.1 Éléments opérationnels marquants.....	4
1.2 Éléments marquants sur le plan réglementaire.....	4
2. Commentaires relatifs à la situation financière	5
2.1 Comptes consolidés du groupe Orange Belgium	5
2.2 État consolidé du résultat global	5
2.3 Liquidités et ressources en capital.....	6
2.4 Activités du groupe Orange Belgium, par secteur d'activité.....	7
3. Risques financiers et gestion du risque	8
4. Événements postérieurs à la clôture du premier semestre 2024	8
5. Perspectives.....	8
6. Conférence téléphonique.....	8
7. Actions.....	8
8. États financiers consolidés intérimaires résumés.....	9
9. Annexe aux états financiers consolidés intermédiaires résumés	14
10. Parties liées.....	22
11. Événements postérieurs à la clôture	22
12. Autres	22
13. Déclaration des personnes responsables	23
14. Glossaire.....	25

1. Principaux éléments marquants

1.1 Éléments opérationnels marquants

- **Orange Belgium leader national grâce à son réseau gigabit**

Orange Belgium est devenu le premier opérateur télécom en Belgique à proposer un réseau gigabit à l'échelle nationale, permettant aux citoyens belges de profiter de vitesses à très haut débit allant jusqu'à 1 Gbps grâce à la modernisation accélérée du réseau HFC (Hybrid Fiber Coaxial) de VOO et à l'accord wholesale signé avec Wyre.

- **BKM-Orange fusionné au sein d'Orange Belgium**

En 2019, BKM et Orange ont annoncé qu'ils unissaient leurs forces, sous le nom de BKM-Orange, pour répondre à la demande croissante de la clientèle B2B désireuse de s'adresser à un fournisseur unique en matière de connectivité et de TIC. BKM-Orange poursuit ses activités sous la bannière d'Orange Belgium depuis mars 2023. La fusion renforce l'ambition d'Orange en matière d'excellence de l'expérience client, un pilier fondamental de sa stratégie « Lead the Future », en plaçant les besoins en matière de TIC au cœur des propositions faites aux entreprises.

- **Orange Belgium élargit son offre de reconditionnement**

Orange Belgium a lancé une nouvelle boutique en ligne de smartphones reconditionnés, gérée avec le soutien de son partenaire Recommerce©. Grâce à cette nouvelle plateforme, Orange Belgium renforcera sa gamme d'appareils reconditionnés pour proposer plus de 8 500 références de smartphones reconditionnés.

- **Orange Belgium a finalisé son augmentation de capital par apport en nature - Nethys échange sa participation dans VOO Holding contre des actions nouvellement émises d'Orange Belgium**

Le 2 mai 2024, l'Assemblée générale des actionnaires d'Orange Belgium SA (la « Société ») a approuvé l'apport en nature par Nethys SA (« Nethys ») de sa participation de 25 % (+ 1 action) dans VOO Holding SA (« VOO Holding ») au capital de la Société en échange d'actions nouvellement émises de la Société. A l'issue de l'augmentation de capital, Nethys détient un total de 7 467 448 actions de la Société, représentant 11,08 % du capital social. VOO Holding peut désormais faire l'objet d'une opération traitée comme une fusion par absorption (« fusion simplifiée »). Grâce au roll-over de Nethys au sein d'Orange Belgium, cette opération devrait permettre au Groupe de rationaliser sa structure organisationnelle, d'améliorer son efficacité et de simplifier sa gouvernance.

- **La 5G, un tournant décisif pour l'acier durable**

Orange Belgium et ArcelorMittal Belgium ont déposé ensemble une candidature couronnée de succès afin d'ouvrir la voie à la mise en œuvre d'aspects clés d'un réseau mobile privé doté de ses propres installations indépendantes sur le site d'ArcelorMittal Belgium dans trois « cas d'utilisation » : ponts roulants dont la communication sans fil sera rendue plus fiable grâce à la 5G, véhicules de ferraille dont les communications seront rendues plus fiables grâce à la 5G, améliorant ainsi la sécurité et la productivité, et véhicules ferroviaires dont le processus de manutention se trouvera amélioré par la 5G.

1.2 Éléments marquants sur le plan réglementaire

- **L'IBPT met à jour sa communication concernant la coopération pour le déploiement de réseaux FTTH**

En octobre 2023, l'IBPT a publié une communication portant sur la coopération entre concurrents dans le déploiement de réseaux FTTH, considérant que cette coopération peut avoir des avantages significatifs. La communication a énoncé une série de conditions pour une telle coopération et a précisé qu'aucune nouvelle décision (provisoire) d'analyse du marché du haut débit ne serait présentée avant la mi-mai 2024. Le 15 mai 2024, l'IBPT a publié une déclaration indiquant que certains opérateurs ont informé l'IBPT qu'ils avaient entamé des négociations concernant une coopération. En fonction des progrès réalisés vers des accords de coopération, l'IBPT pourrait reporter la finalisation de ses projets de décisions d'analyse du marché pour tenir compte de cette évolution.

- **L'IBPT n'a reçu aucune candidature pour la bande 3410-3430 Mhz**

Étant donné que lors de la vente aux enchères de la bande de fréquences 3410-3430 MHz en 2022, cette bande est restée non attribuée, l'IBPT a lancé un nouvel appel à candidatures après avoir augmenté la limite de spectre de 100 MHz à 120 MHz dans la bande 3410-3800 MHz. Fin mai, il est apparu qu'aucun candidat ne postulait pour cette bande. Compte tenu du transfert antérieur par NRB de son spectre (20 MHz) dans cette bande à Proximus, Proximus a été exclu de la participation.

2. Commentaires relatifs à la situation financière

2.1 Comptes consolidés du groupe Orange Belgium

Groupe Orange Belgium : compte de résultats consolidé

en millions d'euros	rappor té	comparable		variation	variation
	S1 2023	S1 2023	S1 2024	rappor tée	comparable
Chiffre d'affaires	740.5	953.6	977.6	32.0%	2.5%
Belgique	711.6	924.7	947.4	33.1%	2.5%
Luxembourg	37.7	37.7	37.7	0.0%	0.0%
Élimination intra-groupe	-8.8	-8.8	-7.5	-15.4%	-15.4%
EBITDAaL	178.8	221.9	252.9	41.5%	13.9%
Belgique	171.1	214.2	245.7	43.6%	14.8%
Luxembourg	7.7	7.7	7.2	-6.8%	-6.8%
Marge EBITDAaL (% du chiffre d'affaires)	24.1%	23.3%	25.9%	173 bp	261 bp

2.2 État consolidé du résultat global

Chiffre d'affaires

Groupe Orange Belgium : chiffre d'affaires consolidé		rappor té	comparable		variation	variation
en millions d'euros		S1 2023	S1 2023	S1 2024	rappor tée	comparable
Convergence		160.4	275.9	302.8	88.7%	9.7%
Mobile seul		305.3	307.0	303.4	-0.6%	-1.2%
Fixe seul		44.0	163.7	165.4	276.3%	1.0%
Services informatiques & Intégration		22.5	20.1	22.5	0.1%	12.1%
Services facturés aux clients		532.1	766.7	794.2	49.2%	3.6%
Vente d'équipements		72.4	81.0	81.9	13.1%	1.1%
Services aux opérateurs		89.2	95.0	86.0	-3.6%	-9.5%
Autres revenus ²		46.7	10.9	15.5	-66.7%	42.5%
Chiffre d'affaires		740.5	953.6	977.6	32.0%	2.5%

Charges opérationnelles

		rappor té	comparable		variation	variation
en millions d'euros		S1 2023	S1 2023	S1 2024	rappor tée	comparable
Coûts directs		-277.3	-322.6	-316.7	14.2%	-1.8%
Charges de personnel		-90.5	-123.3	-123.1	36.1%	-0.1%
Coûts indirects y compris le droit d'utilisation d'actifs dont, dotations aux amortissements des droits d'utilisation		-191.5	-285.8	-282.1	45.4%	-1.3%
		-27.9	-30.9	-31.1		
		-559.3	-731.7	-721.9	28.5%	-1.3%

Rapprochement de l'EBITDAaL et du résultat net

en millions d'euros	S1 2023	S1 2024
EBITDAaL	178.8	252.9
marge (% du chiffre d'affaires)	24.1%	25.9%
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0.1	0.2
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0.2	-0.2
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-139.6	-203.7
Autres frais de restructuration	-27.4	-12.0
Coûts de financement de contrat de location	2.4	2.8
Résultat opérationnel (EBIT)	14.1	40.1
Résultat financier	-22.0	-57.3
Résultat courant avant impôts (PBT)	-7.9	-17.2
Impôts	-7.5	-0.5
Résultat net consolidé	-15.4	-17.7

2.3 Liquidités et ressources en capital

Les principaux indicateurs utilisés par le groupe pour analyser ses flux de trésorerie sont le cash-flow opérationnel ajusté et le cash-flow organique. Le cash-flow opérationnel ajusté se définit comme l'EBITDAaL après déduction des eCapex. Le cash-flow organique mesure le flux net de trésorerie générée par l'activité opérationnelle, diminué des eCapex, et majoré du produit de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles.

en millions d'euros	S1 2023	S1 2024
EBITDAaL	178.8	252.9
eCAPEX	-109.2	-180.1
Cash-flow opérationnel ajusté	69.6	72.8

Rapprochement du cash-flow organique

en millions d'euros	S1 2023	S1 2024
Résultat net consolidé	-15.4	-17.7
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie	209.2	325.3
Variation du besoin en fonds de roulement	16.1	31.0
Autres décaissements nets	-32.1	-59.0
Flux net de trésorerie généré par l'activité	177.9	279.6
eCapex	-131.0	-180.3
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	-144.7	-32.6
Produits de cession de titres de participation, nets de la trésorerie cédée	0.0	0.2
Remboursements des dettes locatives	-27.0	-28.8
Cash-flow organique	-124.8	38.1
Elimination des licences de télécommunication payées	141.3	10.1
Cash-flow organique des activités télécom	16.5	48.1

Endettement net en millions d'euros, fin de période	31.12.2023	30.06.2024
Disponibilités et quasi-disponibilités		
Disponibilités	-47.7	-45.0
Quasi-disponibilités	0.0	-0.0
	-47.7	-45.0
Passif financier		
Emprunts inter-sociétés à court terme	10.4	31.7
Emprunts à court terme de tiers	57.7	16.2
Option Put Nethys SA	279.0	0.0
Emprunts à long terme de tiers	81.0	61.3
Emprunts inter-sociétés à long terme	1 843.7	1 842.8
	2 271.8	1 952.0
Dette nette (Emprunts et dettes assimilées - Disponibilités et quasi-disponibilités)	2 224.0	1 907.0

2.4 Activités du groupe Orange Belgium, par secteur d'activité

Le détail des activités du groupe Orange Belgium se présente comme suit :

2.4.1. Orange Belgium

Services sur les réseaux câblés : données en milliers, sauf indication contraire

	S1 2023	comparable S1 2023	S1 2024	variation		S1 2023	comparable S1 2023	S1 2024
Base clients câble					Ajouts nets			
Base clients câble B2C	411	895	926	3.4%	Base clients câble B2C	17	18	9
Base clients câble B2B	53	65	78	20.7%	Base clients câble B2B	4	7	9
	464	961	1 004	4.6%		21	25	18

Services mobiles

Orange Belgium : données en milliers, sauf indication contraire

	S1 2023	comparable S1 2023	S1 2024	variation		S1 2023	comparable S1 2023	S1 2024
Clients mobiles					Ajouts nets			
Forfaits	2 850	3 249	3 393	19.0%	Forfaits	39	57	74
Prépayés	348	348	308	-11.5%	Prépayés	-26	-26	-21
M2M	2 318	2 318	3 388	46.1%	M2M	190	190	583
	5 517	5 915	7 089	28.5%		203	221	636

Analyse financière

Orange Belgium : principales données financières

en millions d'euros	rapporté S1 2023	S1 2024	variation rapportée
Convergence	160.4	302.8	88.7%
Mobile seul	285.6	283.8	-0.6%
Fixe seul	39.9	161.1	303.7%
Services informatiques & Intégration	22.5	22.4	-0.7%
Services facturés aux clients	508.4	770.0	51.5%
Vente d'équipements	65.6	75.5	15.1%
Vente en gros	84.5	80.8	-4.3%
Autres revenus	53.1	21.0	-60.5%
Chiffre d'affaires	711.6	947.4	33.1%
EBITDAaL	171.1	245.7	24.1%
Marge EBITDAaL (% du chiffre d'affaires)	24.0%	25.9%	-188 bp

2.4.2. Orange Communications Luxembourg

Analyse opérationnelle

Orange Communications Luxembourg : données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers, sauf indication contraire)

	S1 2023	S1 2024
Clients mobiles	223	244

Analyse financière

Orange Communications Luxembourg : principales données financières

en millions d'euros	S1 2023	S1 2024	variation
Mobile seul	19.7	19.7	-0.2%
Fixe seul	4.0	4.3	6.1%
Services informatiques & Intégration	0.0	0.2	
Services facturés aux clients	23.7	24.1	1.6%
Vente d'équipements	6.8	6.4	-6.8%
Vente en gros	7.2	7.2	1.2%
Chiffre d'affaires	37.7	37.7	0.0%
EBITDAaL	7.7	7.2	-6.8%
marge EBITDAaL (% du chiffre d'affaires)	20.4%	19.0%	-139 bp

3. Risques financiers et gestion du risque

Aucun changement n'est intervenu par rapport aux informations contenues dans le rapport annuel 2023.

4. Événements postérieurs à la clôture du premier semestre 2024

Aucun événement entraînant des ajustements, ni aucun événement significatif n'entraînant pas d'ajustements, ne s'est produit entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers consolidés intérimaires résumés a été autorisée.

5. Perspectives

Orange Belgium prévoit un EBITDAaL légèrement supérieur à 535 millions d'euros, tandis que les eCapex devraient se situer entre 365 et 385 millions d'euros.

6. Conférence téléphonique

Date: 19 juillet 2024
Heure: 10:00 (CET), 09:00 (UK), 04:00 (US/NY)
Conférence téléphonique: [Orange Belgium résultats du S1 2024](#)
Veuillez à vous connecter 10 minutes avant le début de la conférence téléphonique.

7. Actions

Les volumes des transactions et cours de clôture se basent sur les transactions effectuées sur NYSE Euronext Bruxelles.

	S1 2023	S1 2024
Transactions		
Cours de clôture moyen (en euros)	15.2	13.8
Volume quotidien moyen	14 720	5 230
Valeur quotidienne moyenne (en millions d'euros)	0.2	0.1
Actions et capitalisation		
Nombre total d'actions (en millions)	59.9	67.41
Cours de clôture (en euros)	13.8	14.9
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	829.6	1 007.1

8. États financiers consolidés intérimaires résumés

État consolidé du résultat global intermédiaire résumé	p. 10
État consolidé de la situation financière intermédiaire résumé	p. 11
État consolidé des flux de trésorerie intermédiaire résumé	p. 12
État consolidé des variations des capitaux propres intermédiaire résumé	p. 13
Annexe aux états financiers consolidés intérimaires résumés	p. 14

État consolidé du résultat global intermédiaire résumé

en millions d'euros	Notes	30.06.2023	30.06.2024
Services facturés aux clients		532,1	794,2
Convergence		160,4	302,8
Mobile seul		305,3	303,4
Fixe seul		44,0	165,4
Services informatiques & Intégration		22,5	22,5
Vente d'équipements		72,4	81,9
Vente en gros		89,2	86,0
Autres revenus(*)		46,7	15,5
Chiffre d'affaires consolidé		740,5	977,6
Achats de matériel		-88.0	-103.5
Autres coûts directs		-194.4	-205.7
Pertes de valeur sur les créances clients et des autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats (**)		5.1	-7.5
Coûts directs		-277.3	-316.7
Coûts de personnel		-90.5	-123.1
Dépenses commerciales		-21.7	-28.5
Autres dépenses IT et réseau		-70.3	-108.0
Frais immobiliers		-7.9	-11.1
Frais généraux		-38.7	-75.5
Autres produits indirects		19.0	19.4
Autres coûts indirects		-44.0	-47.3
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation		-27.9	-31.1
Coûts indirects		-191.5	-282.1
Frais de restructuration, d'intégration et d'acquisition (***)		-27.4	-12.0
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		-139.6	-203.7
Pertes de valeur des immobilisations corporelles		-0.2	-0.2
Quote-part dans le profit (la perte) des sociétés associées		0.1	0.2
Résultat opérationnel (EBIT)		14.1	40.1
Résultat financier		-22.0	-57.3
Charges financières(***)		-22.0	-57.3
Résultat courant avant impôts (PBT)		-7.9	-17.2
Impôts		-7.5	-0.5
Résultat net consolidé		-15.4	-17.7
Résultat net consolidé part du groupe		-15.3	-12.7
Intérêts minoritaires		-0.1	-5.0

État du Résultat Global Consolidé

Résultat des activités poursuivies et de la période	-15.3	-17.7
Autres éléments du résultat global (couverture de flux de trésorerie net de taxes)	7.6	10.8
Résultat global de l'ensemble consolidé	-7.8	-6.8
Part du groupe dans le résultat global consolidé de la période	-7.8	-2.2
Partie du résultat global total attribuable aux participations minoritaires	0.1	-4.7
Résultat de base par action (en EUR)	-0.26	-0.19
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires (hors actions propres)	59 944 757	67 412 205
Résultat dilué par action (en EUR)	-0.26	-0.19
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires (hors actions propres)	59 944 757	67 412 205

* Les autres revenus au 30 juin 2023 comprennent la totalité du chiffre d'affaires de VOO depuis l'acquisition hors ventes d'équipement de VOO (37 millions d'euros). Les ventes d'équipement de VOO (0,6 million d'euros) ont été comptabilisées à la rubrique correspondante.

** La variance annuelle est expliquée par un accord de vente en gros signé et comptabilisé en juin 2023, non récurrente en 2024.

*** Les charges de restructuration, d'intégration et d'acquisition englobent des frais de résiliation de contrats et de licenciement ainsi que les coûts d'acquisition et d'intégration principalement relatifs à l'acquisition de VOO en 2023.

État consolidé de la situation financière intermédiaire résumé

en millions d'euros	Notes	31.12.2023	30.06.2024
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	9.5	751.2	751.2
Autres immobilisations incorporelles	9.6	907.2	883.7
Immobilisations corporelles	9.7	1 787.5	1 804.2
Droits d'utilisation des actifs loués	9.8	200.8	188.0
Titres mis en équivalence		6.6	6.8
Actifs financiers non courants		1.4	1.4
Dérivés actifs non courants	9.9	0.0	5.0
Autres actifs non courants		1.2	1.7
Actifs d'impôts différés		6.8	6.6
Total actifs non courants		3 662.6	3 648.6
Stocks	9.7	51.4	26.2
Créances clients		217.9	206.7
Autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients		100.7	96.8
Actifs financiers courants		0.0	1.0
Dérivés actifs courants		0.5	0.4
Autres actifs courants	9.10	15.0	5.0
Impôts et taxes d'exploitation actifs		0.7	0.7
Actifs d'impôt exigible		4.7	3.4
Charges constatées d'avance		24.3	19.0
Disponibilités et quasi-disponibilités	9.11	47.7	45.0
Total de l'actif courant		462.8	404.2
Total de l'actif		4 125.4	4 052.8
PASSIF			
Capital social		131.7	148.1
Apport en capital supplémentaire		0.0	136.8
Réserve légale		13.2	13.2
Réserves (hors réserve légale)		519.6	642.0
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	9.12	664.5	940.1
Total des capitaux propres		664.5	940.1
Passifs financiers non courants	9.11	1 924.7	1 904.1
Passifs locatifs non courants	9.15	155.2	152.3
Passifs dérivés non courants		9.4	0.0
Dettes fournisseurs d'immobilisations non courantes		144.8	137.0
Avantages du personnel non courants		3.2	3.2
Provisions pour démantèlement non courantes	9.16	54.5	52.8
Autres passifs non courants		36.2	38.2
Impôts différés passifs		65.5	66.6
Total des passifs non courants		2 393.4	2 354.2
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes		77.4	53.7
Dettes fournisseurs		283.2	281.9
Passifs financiers courants	9.11	347.0	47.9
Passifs locatifs courants	9.15	49.6	41.7
Dérivés passifs courants		0.5	0.4
Avantages du personnel courants		58.5	55.2
Provisions pour démantèlement courantes	9.16	7.5	7.2
Provisions pour restructuration courantes		3.4	5.3
Autres passifs courants		18.1	23.0
Impôts et taxes d'exploitation passifs	9.13	133.6	156.5
Impôt sur les sociétés		20.9	18.8
Passif lié aux contrats conclus avec des clients		67.6	66.3
Produits constatés d'avance		0.3	0.6
Total des passifs courants		1 067.5	758.5
Total du passif		4 125.4	4 052.8

État consolidé des flux de trésorerie intermédiaire résumé

en millions d'euros	Notes	30.06.2023	30.06.2024
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net de l'ensemble consolidé		-15.4	-17.7
Ajustements pour réconcilier le bénéfice net (perte) avec la trésorerie générée par les opérations			
Impôts et taxes d'exploitation		21.1	24.5
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		139.6	203.7
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation		27.9	31.1
Perte de valeur des actions non courants		0.2	0.2
Résultat de cession		-0.3	-0.5
Dotations (reprises) des provisions		-3.3	0.9
Résultat des entités mises en équivalence		-0.1	-0.2
Impôt sur les sociétés		7.5	0.5
Résultat financier		22.0	57.3
Écarts de change nets et instruments dérivés opérationnels		-0.2	0.3
Rémunération en actions		0.1	0.1
Pertes de valeur sur les créances clients et autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats		-5.2	7.5
		209.3	325.3
Variation du besoin en fonds de roulement			
Diminution (augmentation) des stocks bruts		0.2	7.9
Diminution (augmentation) des créances clients brutes		-1.4	3.3
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		12.1	-2.4
Variations des autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients		5.8	3.8
Variations du passif lié aux contrats conclus avec des clients		3.4	-1.2
Variations des autres éléments d'actif et de passif		-4.0	19.7
		16.1	31.0
Autres décaissements nets			
Impôts et taxes d'exploitation décaissés		-2.7	-3.3
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net		-25.4	-52.2
Impôt sur les sociétés décaissé		-4.0	-3.6
		-32.1	-59.0
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		177.9	279.6
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions (cessions) d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-131.0	-180.3
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations		-144.7	-32.6
Investissements dans les sociétés contrôlées et entreprises acquises, nets de la trésorerie acquise		-1 349.3	0.0
Produits de la vente de titres d'investissement et d'entreprises, nets des liquidités vendues		0.0	0.2
Diminution (augmentation) des placements et autres actifs financiers		0.0	-1.0
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement		-1 625.0	-213.7
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Emissions d'emprunts non courants		1 911.2	243.6
Remboursements d'emprunts non courants		-258.3	-268.0
Remboursements des dettes locatives		-27.1	-28.8
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme		-98.4	-15.4
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		1 527.3	-68.6
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités		80.2	-2.7
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture		35.9	47.7
dont disponibilités des activités poursuivies		35.9	47.7
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités		80.2	-2.7
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture		116.1	45.0
dont disponibilités des activités poursuivies		62.8	45.0
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies		53.3	0.0
Cash-flow organique (*)		-124.8	38.1
Cash-flow organique des activités télécom (**)		16.5	48.1

* Flux de trésorerie généré par l'activité diminué des investissements corporels et incorporels augmenté du produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles diminué des remboursements des dettes locatives.
 **Le cash-flow organique des activités télécoms correspond au flux net de trésorerie généré par l'activité diminué (i) des remboursements des dettes locatives et des dettes sur actifs financés (ii) des acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles, nettes de la variation des dettes de fournisseurs d'immobilisations, (iii) hors licences de télécommunications décaissées et hors effet des principaux litiges décaissés (et encaissés).

État consolidé des variations des capitaux propres intermédiaire résumé

en millions d'euros	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Bénéfice reporté	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2023	131.7		13.2	519.6	664.5
Résultat net de la période				-17.7	-17.7
Autres éléments du résultat global retraité				10.8	10.8
Résultat net de la période				-6.8	-6.8
Autre				0.5	0.5
Rémunération sous forme d'actions				0.1	0.1
Exercice de l'option put Nethys S.A.	16.4	136.8		128.6	281.8
Solde au 30 juin 2024	148.1	136.8	13.2	642.0	940.1

in €m	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Bénéfice reporté	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2022	131.7		13.2	544.1	689.0
Résultat net de la période				-15.4	-15.3
Autres éléments du résultat global retraité				7.6	7.6
Résultat net de la période				-7.8	-7.7
Rémunération sous forme d'actions				0.1	0.1
Solde au 30 juin 2023	131.7		13.2	536.4	681.3

9. Annexe aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Orange Belgium (filiale d'Orange S.A.) est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et au Luxembourg, via sa filiale Orange Communications Luxembourg. Orange Belgium est coté sur Euronext Bruxelles.

En tant qu'acteur convergent, l'entreprise fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Orange Belgium est également un prestataire de services aux opérateurs (« wholesale »), fournissant à ses partenaires l'accès à son infrastructure et à ses capacités de service. Le réseau mobile ultraperformant d'Orange Belgium dispose des technologies 2G, 3G, 4G, 4G+ et 5G et fait l'objet d'investissements permanents. Avec l'acquisition de VOO, il comprend également un réseau à large bande en Wallonie et dans une partie de Bruxelles.

9.1 Information segmentée

État consolidé du résultat global intermédiaire résumé pour le premier semestre clos le 30 juin 2024

en millions d'euros, 1er semestre 2024	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe Orange Belgium
Services facturés aux clients	770.0	24.1	0.0	794.2
Convergence	302.8	0.0	0.0	302.8
Mobile seul	283.8	19.7	0.0	303.4
Fixe seul	161.1	4.3	0.0	165.4
Services informatiques & Intégration	22.4	0.2	0.0	22.5
Vente d'équipements	75.5	6.4	0.0	81.9
Services facturés aux opérateurs	80.8	7.2	-2.0	86.0
Autres revenus(*)	21.0	0.0	-5.4	15.5
Chiffre d'affaires consolidé	947.4	37.7	-7.5	977.6
Coûts directs	-307.9	-16.3	7.5	-316.7
Charges de personnel	-118.8	-4.3	0.0	-123.1
Coûts indirects, dont	-272.1	-10.0	0.0	-282.1
Impôts et taxes d'exploitation	-23.6	-0.9	0.0	-24.5
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-29.2	-1.9	0.0	-31.1
Frais de restructuration, d'intégration et d'acquisition	-12.0	0.0	0.0	-12.0
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-198.3	-5.4	0.0	-203.7
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0.2	0.0	0.0	-0.2
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0.2	0.0	0.0	0.2
Résultat d'exploitation	38.3	1.7	0.0	40.1
Résultat net financier	-57.1	-0.2	0.0	-57.3
Résultat courant avant impôts (PBT)	-18.8	1.6	0.0	-17.2
Impôts	0.0	-0.5	0.0	-0.5
Résultat net	-18.8	1.1	0.0	-17.7

* Les autres revenus au premier semestre 2023 d'Orange Belgium comprennent la totalité du chiffre d'affaires de VOO depuis l'acquisition hors ventes d'équipement de VOO (37 millions d'euros). Les ventes d'équipement de VOO (0,6 million d'euros) ont été comptabilisées à la rubrique correspondante durant la première moitié de 2023.

Rapprochement de l'EBITDAaL et du résultat net pour le premier semestre clos le 30 juin 2024

en millions d'euros, 1er semestre 2024	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe Orange Belgium
EBITDAaL	245.7	7.2	0.0	252.9
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0.2	0.0	0.0	0.2
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0.2	0.0	0.0	-0.2
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-198.3	-5.4	0.0	-203.7
Frais de restructuration, d'intégration et d'acquisition	-12.0	0.0	0.0	-12.0
Frais d'intérêt de location	2.8	0.0	0.0	2.8
Résultat opérationnel	38.3	1.7	0.0	40.1
Résultat financier	-57.1	-0.2	0.0	-57.3
Résultat courant avant impôts (PBT)	-18.8	1.6	0.0	-17.2
Impôts	0.0	-0.5	0.0	-0.5

État consolidé du résultat global intermédiaire résumé pour le premier semestre clos le 30 juin 2023

en millions d'euros, 1er semestre 2023	Orange	Orange	Élimination	Groupe
	Belgium	Luxembourg	Interco	Orange Belgium
Services facturés aux clients	508.4	23.7	0.0	532.1
Convergence	160.4	0.0	0.0	160.4
Mobile seul	285.6	19.7	0.0	305.3
Fixe seul	39.9	4.0	0.0	44.0
Services informatiques & Intégration	22.5	0.0	0.0	22.5
Vente d'équipements	65.6	6.8	0.0	72.4
Services facturés aux opérateurs	84.5	7.2	-2.4	89.2
Autres revenus	53.1	0.0	-6.5	46.7
Chiffre d'affaires consolidé	711.6	37.7	-8.8	740.5
Coûts directs	-269.8	-16.3	8.8	-277.3
Charges de personnel	-86.3	-4.1	0.0	-90.5
Coûts indirects, dont	-182.0	-9.6	0.0	-191.5
Impôts et taxes d'exploitation	-20.1	-0.9	0.0	-21.1
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-25.8	-2.1	0.0	-27.9
Frais de restructuration, d'intégration et d'acquisition	-27.4	0.0	0.0	-27.4
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-134.8	-4.8	0.0	-139.6
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0.2	0.0	0.0	-0.2
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0.1	0.0	0.0	0.1
Résultat d'exploitation	11.2	2.9	0.0	14.1
Résultat net financier	-21.9	-0.1	0.0	-22.0
Résultat courant avant impôts (PBT)	-10.6	2.8	0.0	-7.9
Impôts	-7.2	-0.3	0.0	-7.5
Résultat net	-17.9	2.5	0.0	-15.4

Rapprochement de l'EBITDAaL et du résultat net pour le premier semestre clos le 30 juin 2023

en millions d'euros, 1er semestre 2023	Orange	Orange	Élimination	Groupe
	Belgium	Luxembourg	interco	Orange Belgium
EBITDAaL	171.1	7.7	0.0	178.8
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0.1	0.0	0.0	0.1
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0.2	0.0	0.0	-0.2
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-134.8	-4.8	0.0	-139.6
Autres frais de restructuration	-27.4	0.0	0.0	-27.4
Frais d'intérêt de location	2.4	0.0	0.0	2.4
Résultat opérationnel	11.2	2.9	0.0	14.1
Résultat financier	-21.9	-0.1	0.0	-22.0
Résultat courant avant impôts	-10.6	2.8	0.0	-7.9
Impôts	-7.2	-0.3	0.0	-7.5
Résultat net consolidé	-17.9	2.5	0.0	-15.4

9.2 Base de préparation des états financiers

9.2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés pour le semestre clos le 30 juin 2024 ont été préparés conformément à la norme IAS 34 Information financière intermédiaire, telle qu'adoptée par l'UE ; le Conseil d'administration en a autorisé la publication le 19 juillet 2024.

Le présent rapport doit être lu en conjonction avec les états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont libellés en millions d'euros, sauf indication contraire. L'euro est la devise fonctionnelle et de présentation du Groupe. Chaque entité du Groupe applique cette devise à ses états financiers. Ils ne contiennent pas toutes les informations requises pour former un jeu complet d'états financiers établis suivant les normes internationales IFRS. Ils contiennent toutefois certaines notes annexes visant à expliquer les événements et les transactions importants pour comprendre l'évolution de la situation financière et des performances du Groupe Orange Belgium depuis les derniers états financiers annuels.

9.2.2 Principes comptables

Les principes comptables et méthodes d'évaluation adoptés dans la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le semestre clos le 30 juin 2024 n'ont subi aucune modification par rapport à ceux qui ont été appliqués lors de la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023. Le présent rapport doit être lu en conjonction avec les états financiers annuels consolidés d'Orange Belgium pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, puisqu'il ne comprend pas toutes les informations requises dans les états financiers annuels consolidés.

9.2.3 Recours à des estimations et aux jugements

Lors de la préparation des états financiers intermédiaires consolidés résumés, la direction d'Orange Belgium est tenue de procéder à des estimations dans la mesure où plusieurs éléments inclus dans ces états financiers consolidés sont impossibles à évaluer de manière précise. Les hypothèses retenues pour les principales estimations sont semblables à celles qui sont décrites dans le rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La direction est amenée à revoir ses estimations en fonction de l'évolution des circonstances sous-jacentes ou à la lumière de nouvelles informations. Par conséquent, les estimations faites au 30 juin 2024 sont susceptibles d'évoluer.

La direction fait également usage de jugement pour définir et appliquer les politiques comptables appropriées à certaines transactions lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur n'abordent pas de manière spécifique les problématiques comptables concernées.

Les jugements importants portés par la direction dans l'application des principes comptables du Groupe, ainsi que les principales sources d'incertitudes liées aux estimations, sont les mêmes que celles qui sont décrites dans les derniers états financiers annuels.

9.2.4 Normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2024

- Amendements à IFRS 16 Contrats de location : Dette de location issue d'une cession-bail
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers : Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et passifs non courants assortis de clauses restrictives
- Amendements à IAS 7 État des flux de trésorerie et IFRS 7 États financiers : Informations à fournir – Ententes de financement de fournisseurs

Ces amendements n'ont eu aucun impact sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe Orange Belgium au 30 juin 2024.

9.2.5 Nouvelles normes comptables non encore en vigueur

Plusieurs normes, amendements aux normes et interprétations ont été publiés mais ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

9.3 Périmètre de consolidation

Au cours du premier semestre 2024, les changements suivants sont survenus dans le périmètre de consolidation :

- (i) ACM S.A. a fusionné avec VOO S.A.,
- (ii) BKM N.V. a fusionné avec Orange Belgium S.A.,
- (iii) Nethys S.A. a converti sa participation dans VOO Holding S.A. en actions Orange Belgium S.A.,
- (iv) VOO Holding S.A., désormais détenu à 100 % par Orange Belgium S.A., a fusionné avec Orange Belgium S.A.

De même que sur l'exercice précédent, le périmètre de consolidation englobe également IRISnet SCRL (comptabilisé selon la méthode de mise en équivalence – 28,16 %). MWingz S.R.L. (comptabilisée comme une opération conjointe – 50 %) et les sociétés suivantes, détenues à 100 % : Orange Belgium S.A., Orange Communications Luxembourg S.A., Smart Services Network S.A., Walcom Business Solutions S.A., A&S Partners S.A., VOO S.A., WBCC S.A. et BeTV S.A.

Orange Belgium détient, directement ou indirectement (par exemple, à travers d'autres filiales) moins de 20 % des droits de vote du Belgian Mobile Wallet et de CommuniThings. Orange Belgium n'exerce donc pas d'influence significative sur ces sociétés. De plus, l'objectif principal de son investissement dans ces deux sociétés n'est pas de générer de la plus-value.

9.4 VOO

Lors de l'acquisition par Orange des entités VOO en juin 2023, Nethys S.A., son ancien actionnaire, a obtenu une option de vente lui permettant d'échanger sa participation minoritaire restante dans VOO Holding S.A. (25 % + 1 action) soit en numéraire soit en actions Orange Belgium S.A. Le 20 novembre 2023, Nethys S.A. a exprimé son intention de convertir sa participation en actions Orange Belgium S.A.

Sur la base de la valorisation effectuée par un expert externe, la participation minoritaire a été valorisée à 153,2 millions d'euros, soit 11,09 % du capital d'Orange Belgium.

Le 2 mai 2024, les actionnaires d'Orange Belgium S.A. réunis en Assemblée générale ont décidé d'augmenter le capital (16,4 millions d'euros) et la prime d'émission (136,8 millions d'euros) d'Orange Belgium S.A. via l'apport des actions VOO Holding S.A. détenues par Nethys S.A. Cette opération a donné lieu à l'émission de 7 467 448 actions nouvelles.

L'option de vente, valorisée auparavant à 279,0 millions d'euros et comptabilisée au bilan en passifs financiers courants, a été décomptabilisée du bilan d'Orange Belgium S.A. et transférée à Atlas Services Belgium S.A., sa société mère.

L'impact sur les réserves consolidées est détaillé dans l'état consolidé des variations des capitaux propres. Il s'agit principalement de l'écart entre la valeur de l'option de vente et la valeur intrinsèque des actions Orange Belgium S.A. octroyées en contrepartie de cette option.

9.5 Écarts d'acquisition

Au cours du premier semestre 2024, l'écart d'acquisition est resté inchangé. L'allocation du prix d'acquisition résultant de l'acquisition de VOO, comptabilisée dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2023, est considérée comme définitive.

La majeure partie de l'écart d'acquisition est liée à l'acquisition de VOO (684,1 millions d'euros) et d'Orange Luxembourg (50,9 millions d'euros).

Au 30 juin 2024, aucun élément interne ou externe n'indiquait que d'autres tests de dépréciation doivent être effectués sur l'écart d'acquisition.

L'équipe de direction reste attentive à tout élément indiquant que de nouveaux tests de valeur doivent être effectués. Il est prévu que ces tests seront effectués à la clôture de l'exercice.

9.6 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles englobent pour l'essentiel les licences de télécommunications, les bases d'abonnés, les logiciels et les immobilisations incorporelles produites en interne. Au 30 juin 2024, elles s'inscrivaient en baisse de 23,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023, principalement en raison de la charge d'amortissement de l'année.

9.7 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles englobent pour l'essentiel les investissements liés au réseau, les terrains & bâtiments et les équipements informatiques. Après l'acquisition des entités VOO, un alignement des principes comptables de VOO S.A. sur ceux d'Orange Belgium a conduit au reclassement des stocks en immobilisations corporelles, qui ont de ce fait augmenté de 18,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023. Le reste de l'écart s'explique par les additions et amortissements normaux.

9.8 Les droits d'utilisation des actifs loués

Les droits d'utilisation sont liés principalement aux terrains & bâtiments. La diminution observée par rapport au 31 décembre 2023 résulte pour l'essentiel de l'effet conjugué des additions, pour 16,7 millions d'euros, et des amortissements, pour 30,9 millions d'euros.

9.9 Dérivés actifs et passifs non courants

Les dérivés actifs non courants ont augmenté de 5,1 millions d'euros sous l'effet de l'ajustement à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2023, la valeur de marché ajustée était négative et comptabilisée en passifs non courants.

9.10 Autres actifs courants

Par rapport au 31 décembre 2023, les autres actifs courants se sont inscrits en baisse de 10 millions d'euros sous l'effet de la diminution des fournitures constatées d'avance et des créances sociales.

9.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie, passifs financiers

La rubrique de trésorerie et équivalents de trésorerie se compose des liquidités, des dépôts en espèces et de la trésorerie intragroupe mutualisée. Les découverts bancaires ou intragroupe dans le cadre de la mutualisation de la trésorerie sont comptabilisés en dettes financières à court terme. Le tableau de financement fournit une explication à la diminution de 317 millions d'euros de l'endettement financier net au premier semestre 2024.

en millions d'euros, fin de période	31.12.2023	30.06.2024
Disponibilités et quasi-disponibilités		
Quasi-disponibilités	0.0	-0.0
Disponibilités	-47.7	-45.0
Total des disponibilités et quasi-disponibilités	-47.7	-45.0
Passif financiers		
Emprunts inter-sociétés à court terme	10.4	31.7
Emprunts à court terme de tiers	57.7	16.2
Option Put Nethys SA	279.0	0.0
Emprunts à long terme de tiers	81.0	61.3
Emprunts inter-sociétés à long terme	1 843.7	1 842.8
Total des emprunts	2 271.8	1 952.0
Dettes nettes (Emprunts et dettes assimilées - disponibilités et quasi-disponibilités)	2 224.0	1 907.0

Les passifs financiers courants au 31 décembre 2023 comprenaient la valorisation de l'option de vente accordée à Nethys S.A. (279 millions d'euros). Au cours du premier semestre 2024, Nethys a décidé d'utiliser l'option de vente et d'échanger ses actions VOO Holding S.A. contre des actions Orange Belgium S.A.

Si l'on excepte la réduction continue des financements de tiers, aucun changement significatif n'est intervenu dans le financement du Groupe Orange Belgium.

9.12 Capitaux propres

Le 2 mai 2024, les actionnaires d'Orange Belgium S.A. réunis en Assemblée générale ont décidé d'augmenter le capital (16,4 millions d'euros) et la prime d'émission (136,8 millions d'euros) d'Orange Belgium S.A. via l'apport des actions VOO Holding S.A. détenues par Nethys S.A. Cette opération a donné lieu à l'émission de 7 467 448 actions nouvelles.

Toutes les actions ordinaires sont entièrement libérées et ont un pair comptable de 2,197 euros.

	Capital Social en milliers d'euros	Nombre d'actions en unités
Au 1 ^{er} janvier 2024	131 721	59 944 757
Au 30 juin 2024	148 149	67 412 205

L'Assemblée générale des actionnaires a décidé, en date du 2 mai 2024, de ne verser aucun dividende au titre de l'exercice 2023.

9.13 Impôts et taxes d'exploitation passifs courants

Les impôts et taxes d'exploitation passifs s'élevaient à 156,5 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 133,6 millions d'euros au 31 décembre 2023. Il s'agit pour l'essentiel de la taxe sur les pylônes (98,7 millions d'euros) et de la TVA due (44,9 millions d'euros).

L'augmentation de 22,9 millions d'euros en 2024 par rapport au 31 décembre 2023 est liée à la charge correspondant à la taxe sur les pylônes et à l'augmentation de la TVA due, principalement par VOO S.A.

9.14 Impôt sur le résultat

Le montant de l'impôt sur le résultat – calculé sur les résultats de l'exercice en cours – a diminué à 0,5 million d'euros au premier semestre 2024 comparé aux 7,5 millions d'euros un an plus tôt. Le résultat du premier semestre 2023 a été impacté par une correction apportée aux impôts différés concernant les obligations de retraite d'actifs (8,3 millions d'euros).

Le tableau ci-dessous présente les principaux composants de la charge de l'impôt des sociétés :

en millions d'euros	30.06.2023	30.06.2024
Impôt sur les sociétés exigible	-0.5	-2.8
Charge d'impôts différés liée à l'apparition et à la reprise de différences temporaires	-7.0	2.3
Total de la charge d'impôt	-7.5	-0.5

9.15 Contrats de location

Dans le cadre de ses activités, le Groupe conclut régulièrement des contrats de location en tant que preneur. Ces contrats de location sont principalement répartis suivant les catégories d'actifs suivantes :

- Terrains et bâtiments
- Réseaux et terminaux
- Autres

La baisse de ce montant comptabilisée pour le premier semestre 2024 est liée pour l'essentiel au démantèlement des sites via MWingz.

9.16 Provisions courantes et non courantes

Provisions pour le démantèlement des sites du réseau

Les provisions pour le démantèlement des sites du réseau ont connu une légère diminution, passant de 62,0 millions d'euros au 31 décembre 2023 à 60 millions d'euros au 30 juin 2024.

Au premier semestre 2024, le coût moyen de démantèlement par site utilisé au 30 juin 2024 s'élevait à 11 400 euros jusqu'en 2025, et 17 400 euros à partir de 2026 (respectivement 10 700 euros et 16 400 euros au 31 décembre 2023).

Même si la taille et l'installation sur site peuvent légèrement varier d'un site à l'autre, la provision est calculée d'après un coût moyen de démantèlement qui tient compte des coûts réels encourus par le passé pour des activités similaires.

Proximus et Orange Belgium se sont associés pour développer le réseau d'accès mobile du futur via le partage des équipements actifs et passifs du réseau d'accès radio (Radio Access Network, RAN). MWingz SRL est la joint-venture qui a été créée pour planifier, construire et exploiter le réseau commun. Un plan de démantèlement a été déployé initialement pour les trois prochaines années pour démanteler les sites affectés en vue de la mise en place du réseau envisagé de sites devant être exploités par MWingz. Ce plan de démantèlement fait l'objet d'un examen régulier pour ajuster le plan effectif aux conditions économiques. Ces opérations de démantèlement ont également eu un impact sur l'amortissement des équipements et des installations de réseau impactés par la réduction de la durée d'utilité des sites. L'ajustement de l'amortissement, appliqué par anticipation, s'est traduit par une augmentation de 11,6 millions d'euros de l'amortissement dans les résultats au premier semestre 2024 (11,0 millions d'euros au premier semestre 2023).

en millions d'euros	
Solde au 31 décembre 2023	61.9
Constitution	
Utilisation	-2.9
Reprise	
Autre	1.0
Solde au 30 juin 2024	60.0
Solde au 31 décembre 2022	64.9
Constitution	
Utilisation	-2.3
Reprise	
Autre (*)	2.6
Solde au 30 juin 2023	65.2

(*) La rubrique Autres comprend 1 million d'euros en lien avec VOO

9.17 Litiges

- **Mâts**

Certaines communes et provinces perçoivent, depuis 1997, une redevance annuelle sur les pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continue à déposer des réclamations à l'encontre des avis d'imposition relatif à ces redevances. Ces derniers sont actuellement contestés devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Les opérateurs de téléphonie mobile ont conclu un accord au début de 2021 avec le Gouvernement wallon pour la période 2021-2022. Orange Belgium s'engage à verser un montant de 1,78 million d'euros sur 2 ans et à investir un montant supplémentaire de 3,6 millions d'euros dans les infrastructures de télécommunications en Région wallonne sur la période 2021-2022.

Un montant de 491.833,48 euros a été versé en décembre 2021 à la Région wallonne. Il s'agit de la première tranche de 0,9 million d'euros de laquelle ont été déduites les taxes reçues des pouvoirs locaux concernant la période 2021. Après déduction des taxes locales levées pour 2021 et 2022 de la deuxième tranche de 446.625€ du protocole d'accord, aucune contribution n'était plus due à la Région wallonne en décembre 2022.

La contribution à payer à la Région wallonne en février 2023 a été déterminée à la fin du mois de janvier 2023, en tenant compte de toutes les taxes locales 2021 et 2022 prélevées et/ou connues à cette date.

Selon cette analyse, le montant des taxes locales dépasse le montant dû à la Région wallonne le 15 février 2023 et peut être déduit. Par conséquent, il n'y a pas de contribution à payer à la Région wallonne au 15 février 2023.

Le 6 juin 2024, le Gouvernement wallon et les opérateurs mobiles Proximus, Telenet, Orange Belgium et Insky ont signé un accord concernant la taxe sur les pylônes en Région wallonne pour la période 2023-2026, renouvelable pour 2027 sous réserve de l'accord de toutes les parties.

Les opérateurs s'engagent à verser, en tant que secteur, 2,5 millions d'euros pour l'année 2023 et 6 millions d'euros par an pour les années 2024, 2025 et 2026 à la Région wallonne.

Les taxes locales, que les communes et les provinces pourraient imposer durant ces années, sont déductibles de ces montants, jusqu'à certains plafonds annuels.

La clé de répartition, permettant de déterminer la part de ces montants annuels à supporter par chaque opérateur, est définie chaque année par les opérateurs mobiles sur la base d'un accord mutuel en fonction du nombre de pylônes et de mâts possédés par chaque opérateur et de la présence de chaque opérateur sur les sites situés sur le territoire wallon.

Entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2026, Orange Belgium investira également un montant supplémentaire de 15 millions d'euros dans l'infrastructure de télécommunication en Région wallonne.

Il est convenu de ne pas établir de taxes régionales wallonnes sur les infrastructures de télécommunication durant la période 2023-2026. De plus, les communes et les provinces seront découragées d'imposer des taxes sur les infrastructures de télécommunication durant la période 2023-2026.

- **Accès au réseau câblé de Coditel Brabant (Telenet)**

Suite au paiement par Orange Belgium de la provision relative aux coûts de set-up, Coditel Brabant (Telenet) a été en défaut de fournir l'accès à son réseau câblé dans le délai réglementaire de 6 mois. Ce défaut combiné au manque d'avancement sur le développement d'un service de gros effectif a poussé Orange Belgium à lancer une action judiciaire fin décembre 2016 à l'encontre de Coditel/Telenet pour manquement à ses obligations réglementaires. Considérant que la mise en œuvre d'une solution technique était toujours en cours au début de 2018, la procédure a été mise en suspens. L'affaire est réactivée et Telenet a déposé ses conclusions le 6 mars 2020. Les audiences ont eu lieu en octobre 2021 et le Tribunal a statué le 8 décembre 2021 que Telenet avait enfreint la réglementation en n'accordant pas l'accès à son réseau à Orange Belgium. Le Tribunal a mandaté un expert pour calculer le préjudice résultant de l'infraction de Telenet. L'expert a déposé son rapport et ses honoraires devant le tribunal le 18 novembre 2022. Après une audience sur les aspects procéduraux de l'affaire le 18 septembre 2023, le tribunal a décidé que l'affaire pourra être plaidée sur le fond le 30 septembre 2024 et le 7 octobre 2024. Un jugement définitif peut être attendu fin 2024.

- **Euphony Benelux S.A. (en faillite)**

Le 2 avril 2015, Orange Belgium a été cité par les curateurs de la faillite d'Euphony Benelux S.A. afin de comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'audience du 17 avril 2015. Les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium au paiement d'un montant provisionnel d'un (1) euro à titre d'arriérés de commissions et d'indemnité d'éviction. Dans ce contexte, les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium à produire tous les documents pertinents pour permettre aux curateurs de calculer les montants réclamés.

Par jugement du 17 avril 2018, le Tribunal a rejeté la demande de la curatelle pour ce qui concerne l'indemnité d'éviction et a désigné un expert dans le cadre de la demande portant sur les arriérés de commissions. Orange Belgium a interjeté appel contre ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience d'introduction a eu lieu et la Cour d'appel a fixé un calendrier pour le dépôt des conclusions. Les parties ont échangé leurs conclusions.

L'affaire a été traitée devant la Cour d'appel de Bruxelles à l'audience du 3 octobre 2022. Par arrêt rendu le 25 octobre 2022, la Cour a déclaré la demande de commissions airtime ainsi que la demande d'indemnisation complémentaire totalement non fondées. La Cour a laissé un point ouvert car elle a décidé qu'elle ne disposait pas d'informations suffisantes pour le traiter et a rouvert les débats à l'audience du 24 avril 2023, reportée à l'audience du 19 juin 2023. Le curateur ne s'étant pas présenté à cette audience, le président a (à nouveau) renvoyé l'affaire à l'audience du 26 septembre 2023. Lors de cette

audience, l'affaire a été renvoyée pour plaidoiries à l'audience du 5 décembre 2023. Les plaidoiries ont effectivement eu lieu le 5 décembre 2023.

Par arrêt du 23 janvier 2024, la Cour d'appel de Bruxelles a jugé qu'Orange Belgium restait redevable à Euphony de 254.318,17 euros au titre des commissions échues. Les curateurs n'ayant pas demandé d'intérêts sur ce montant, ceux-ci n'ont pas été accordés. Orange Belgium a versé ce montant sur le compte de tiers du curateur le 7 février 2024. Ceci met fin à la procédure.

- **Points de transit – liens d'interconnexion**

Telenet a inclus dans son offre de référence régulée de 2014 une redevance de 5.000 euros par Gb de capacité de trafic d'interconnexion Internet. Les frais n'ont été mentionnés dans aucune décision réglementaire finale sur les prix. Cette redevance n'a pas été appliquée en 2014, 2015, 2016, 2017. Ce n'est qu'à partir de 2018 que Telenet a commencé à facturer ce montant pour chaque point de transit et chaque augmentation de capacité d'interconnexion. Orange Belgium a systématiquement contesté les montants facturés pour les points de transit.

La décision de mai 2020 sur les frais de gros n'impose qu'une charge de ~ 170 euros / mois pour 100 Gb. Orange Belgium a continué de refuser de payer les frais fondés sur les anciens montants. Telenet a entamé une procédure judiciaire devant le Tribunal d'entreprise de Malines. Le 22 avril 2022, le Tribunal a presque entièrement rejeté la demande de Telenet. Telenet a fait appel du jugement devant la cour d'appel d'Anvers. Par son arrêt du 17 avril 2024 la Cour d'appel a également rejeté la demande de Telenet.

10. Parties liées

Les conditions appliquées aux ventes et aux achats de trafic et de services, au contrat de gestion centralisée de la trésorerie, et au contrat de facilité de crédit revolving ainsi que les prêts et emprunts productifs d'intérêts sont déterminées dans le respect des conditions en vigueur sur le marché. A la date du bilan, aucune partie liée ne bénéficie d'une quelconque garantie et aucune d'elles n'a octroyé de garantie quelconque à Orange Belgium. Aucune correction de valeur sur des créances dues par des parties liées n'a été comptabilisée à la date du bilan.

en millions d'euros

30.06.2024	Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
Groupe Orange* - Trafic et services	14.3	-18.5	0.0	0.0
Orange S.A. - Mutualisation de la trésorerie	0.0	0.2	-31.8	45.5
Filiales du Groupe Orange - Trafic et services	4.8	-7.7	0.7	20.8
Atlas Services Belgium - Emprunt	0.0	-55.7	0.0	1 842.5
Redevances de marque versées à Orange S.A.	0.0	-10.8	0.0	0.0
MWingz	0.0	-5.1	0.0	1.0
Total	19.2	-97.5	-31.2	1 909.8

(*) dont coûts financiers

en millions d'euros

30.06.2023	Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
Groupe Orange* - Trafic et services	15.1	-18.7	4.8	17.1
Orange S.A. - Mutualisation de la trésorerie	0.0	-4.6	53.4	0.0
Filiales du Groupe Orange - Trafic et services	7.5	-9.2	4.6	16.6
Atlas Services Belgium - Emprunt	0.0	-12.1	0.0	1 780.1
Redevances de marque versées à Orange S.A.	0.6	-8.9	0.0	0.0
Total	23.2	-53.5	62.7	1 813.8

(*) dont coûts financiers

11. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement entraînant des ajustements, ni aucun événement significatif n'entraînant pas d'ajustements, ne s'est produit entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers consolidés intérimaires résumés a été autorisée.

12. Autres

Au cours du premier semestre 2024, aucun événement significatif n'est survenu concernant la juste valeur des actifs et passifs financiers.

13. Déclaration des personnes responsables

Nous soussignés, Xavier Pichon, CEO, et Antoine Chouc, CFO, déclarons qu'à notre connaissance :

A) le jeu d'états financiers consolidés résumés établis conformément à la norme IAS 34 Information financière intermédiaire donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur ainsi que des sociétés comprises dans sa consolidation ;

b) le rapport intermédiaire présente un exposé fidèle des événements importants et des principales transactions entre parties concernées survenus au cours des six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur le jeu d'états financiers consolidés résumés ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les mois restant de l'exercice.

Bruxelles, 19 juillet 2024

Xavier Pichon
CEO

Antoine Chouc
CFO

Rapport d'examen limité sur l'information financière intermédiaire consolidée d'Orange Belgium SA pour le semestre clôturé le 30 juin 2024

Dans le cadre de notre mandat de commissaire, nous vous faisons rapport sur l'information financière intermédiaire consolidée. Cette information financière intermédiaire consolidée comprend l'état consolidé de la situation financière intermédiaire résumé clôturé le 30 juin 2024, l'état consolidé du résultat global intermédiaire résumé, l'état consolidé des variations des capitaux propres intermédiaire résumé et l'état consolidé des flux de trésorerie intermédiaire résumé pour le semestre clôturé à cette date, ainsi que les notes sélectives 9 à 12.

Rapport sur l'information financière intermédiaire consolidée

Nous avons effectué l'examen limité de l'information financière intermédiaire consolidée d'Orange Belgium SA (« la société ») et ses filiales (conjointement « le groupe »), préparée conformément à la norme internationale IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée dans l'Union Européenne.

Le total de l'actif mentionné dans l'état consolidé de la situation financière intermédiaire résumée s'élève à 4 053 millions EUR et la perte consolidée mentionnée dans l'état consolidé du résultat global intermédiaire résumé s'élève à 18 millions EUR.

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire consolidée conformément à la norme internationale IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée dans l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire consolidée sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing) et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur l'information financière intermédiaire consolidée.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière intermédiaire consolidée d'Orange Belgium SA n'est pas établie, à tous les égards importants, conformément à la norme internationale IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée dans l'Union Européenne.

Signé à Zaventem.

Le commissaire

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL

Représentée par Nico Houthaeve

14. Glossaire

KPI Financiers

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par offre	Chiffre d'affaires du groupe réparti entre services convergents, services mobiles, services fixes, services d'intégration et des technologies de l'information, de gros (wholesale), vente d'équipements et autres revenus.
Services facturés aux clients	Agrégation des chiffres d'affaires des services convergents, services mobiles, services fixes et services d'intégration et des technologies de l'information.
Services convergents	Chiffre d'affaires provenant des offres convergentes B2C (hors vente d'équipements). Une offre convergente est définie comme une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe- 4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un contrat de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO : Mobile Virtual Network Operator). Le chiffre d'affaires des services convergents n'inclut pas les revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
Services mobile only	Le chiffre d'affaires issu des offres mobiles (hors offres convergentes B2C et vente d'équipements) et de la connectivité M2M, hors revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
Services fixes	Le chiffre d'affaires des offres fixes (hors offres convergentes B2C et ventes d'équipements) incluant (i) l'accès à la large bande sur réseau fixe, (ii) l'accès à la bande étroite sur réseau fixe et (iii) l'infrastructure de données, les réseaux gérés et les appels téléphoniques entrants aux centres de relation avec la clientèle.
Services d'intégration et des technologies de l'information	Les revenus des services de collaboration (conseil, intégration, messagerie, gestion de projets), des services d'application (gestion de la relation client et applications d'infrastructure), des services d'hébergement, des services de cloud, des services de sécurité, des services M2M et de vidéoconférence. Cela comprend également les ventes d'équipements associées à la fourniture de ces services.
Services aux opérateurs	Les revenus générés par les opérateurs tiers pour (i) les services mobiles: les revenus entrants, l'itinérance des visiteurs, l'interconnexion mobile domestique (partage des réseaux et accord d'itinérance domestique) et MVNO, et pour (ii) les services «carriers» fixes.
Ventes d'équipements	Les revenus de toutes les ventes d'équipements mobiles et fixes, à l'exclusion (i) des ventes d'équipements associées à la fourniture de services d'intégration et des technologies de l'information, et (ii) des ventes d'équipements aux négociants et courtiers.
Autres revenus	Ils englobent (i) les ventes d'équipements aux courtiers et aux négociants, (ii) les revenus des services de portail et de publicité en ligne, (iii) les activités transversales et (iv) les autres revenus divers.

Éléments du compte de résultat

Données à base comparable	Des données à méthodes, périmètre et taux de change comparables sont présentées pour la période précédente. Le passage des données historiques aux données à base comparable consiste à conserver les résultats de la période écoulée et à retraiter les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent, dans le but de présenter, sur des périodes comparables, des données financières à méthodes, périmètre et taux de change comparables. La méthode utilisée est d'appliquer aux données de la période correspondante de l'exercice précédent, les méthodes et le périmètre de la période écoulée ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de la période écoulée. Les variations en données à base comparable permettent de refléter l'évolution organique de l'activité. Les données à base comparable ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
EBITDAaL (EBITDA after Leases) (depuis le 1^{er} janvier 2019)	Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur les sociétés, avant résultat financier hors intérêts sur dettes locatives, avant résultat des entités mises en équivalence, avant pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés, avant reprise des réserves de conversion des entités liquidées, avant effets liés aux prises de contrôle, avant dotations aux amortissements des actifs immobilisés, avant effets des principaux litiges, avant charges spécifiques de personnel, avant revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités, avant coûts des programmes de restructuration, avant coûts d'acquisition et d'intégration. L'EBITDAaL ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.

Etat des flux de trésorerie

Cash-flow opérationnel ajusté	Il s'agit de l'EBITDAaL après déduction des eCapex.
Cash-flow organique	Le cash-flow organique correspond au flux net de trésorerie généré par les activités d'exploitation, après déduction des capex/eCapex et après remboursement des passifs de location, majoré des produits de la vente d'immobilisations corporelles, après ajustement pour tenir compte des paiements relatifs à l'acquisition de licences de télécommunication.
Cash-flow organique des activités télécom	Orange S.A. utilise le flux de trésorerie organique des activités de télécommunications comme mesure de la performance opérationnelle pour les activités de télécommunications dans leur ensemble. Le cash-flow organique des activités télécom correspond au flux net de trésorerie généré par l'activité diminué (i) des remboursements des dettes locatives et des dettes sur actifs financés (ii) des acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles, nettes de la variation des dettes de fournisseurs d'immobilisations, (iii) hors licences de télécommunications décaissées et hors effet des principaux litiges décaissés (et encaissés). Le flux de trésorerie organique des activités de télécommunications n'est pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
eCapex (depuis le 1^{er} janvier 2019)	Les dépenses d'investissements économiques correspondent aux investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors actifs financés, diminués des prix de cession des actifs incorporels et corporels cédés. Les Capex ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
Licences de télécommunication décaissées	Décaissements liés aux acquisitions des licences et des spectres de fréquences.
Variations du Besoin en Fond de Roulement	Correspond à la variation des stocks nets, plus la variation des créances clients brutes, plus la variation des dettes aux fournisseurs, plus la variation des autres éléments du Besoin en Fond de Roulement.
Autres éléments opérationnels	Principalement la compensation d'éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA ajusté, d'éléments non inclus dans l'EBITDA ajusté, mais inclus dans le flux net de trésorerie généré par l'activité et la variation des dettes fournisseurs liées aux immobilisations.
Dettes nettes	Emprunts et dettes assimilées moins disponibilités et quasi-disponibilités.
Variation de la dette nette	Variation du niveau de la dette nette.

KPI opérationnels

Convergence

Base de clients convergents B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
ARPO convergence B2C	Le revenu semestriel moyen par offre (ARPO) des services convergents est calculé en divisant (a) les revenus des offres convergentes facturées aux clients B2C (hors ventes d'équipements) au cours des six derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la même période. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'offres convergentes en début et en fin de mois. L'ARPO convergent est le chiffre d'affaires mensuel par offre convergente.

Mobile

Base clients mobile (hors MVNO)	Nombre de clients détenteurs d'une carte SIM active, y compris (i) M2M et (ii) les entreprises et Internet partout (hors MVNO).
Forfait	Client avec lequel Orange a un accord contractuel formel dont les frais d'accès et les utilisations additionnelles des services voix et données sont facturés mensuellement.
Prépayé	Client qui a signé un contrat avec Orange et qui paie en avance toute utilisation voix ou données en achetant des recharges dans des points de vente par exemple.
M2M (machine-to-machine)	Échange d'informations entre des machines, établi entre un système de contrôle central (serveur) et tout type d'équipement, via un ou plusieurs réseaux de communication.
Clients convergents B2C mobile	Nombre de lignes mobiles des clients convergents B2C.
Clients mobile	Nombre de clients mobile (voir la définition de ce terme) à l'exclusion des clients convergents mobile (voir la définition de ce terme).
Clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	Clients d'un opérateur de réseau mobile virtuel hébergés sur les réseaux d'Orange.
ARPO mobile (semestriel)	Le revenu semestriel moyen par offre (ARPO) des services mobiles est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services mobile seul facturés aux clients, générés au cours des six derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre de clients mobiles seul (hors clients M2M) sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPO mobile seul est le chiffre d'affaires mensuel par client.

Fixe

Nombre de lignes (cuivre + FTTH)	Nombre de lignes fixes exploitées par Orange.
Clients convergents haut débit B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
Clients fixes haut débit	Nombre de clients fixes haut débit à l'exclusion des clients convergents haut débit (voir la définition de ce terme).
ARPO haut débit fixe (semestriel)	Le chiffre d'affaires semestriel moyen par offre (ARPO) des services fixes haut débit (xDSL, FTTH, 4G fixe (fLTE), satellite et Wimax) est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services fixes haut débit généré au cours des six derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'accès au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'accès est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'accès en début et en fin de mois. L'ARPO est le chiffre d'affaires mensuel par accès.

Arrondissement

En raison de l'arrondissement, les chiffres présentés peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux fournis et les pourcentages peuvent ne pas refléter précisément les chiffres absolus.

À propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec un chiffre d'affaires de 1 749 millions d'euros en 2023 et plus de 3 millions de clients au 31 décembre 2023, et au Luxembourg, via sa filiale Orange Communications Luxembourg. Grâce à ses propres réseaux fixe et mobile, il propose tant aux clients résidentiels qu'au marché professionnel des services de connectivités fixes et mobiles et des offres convergentes (internet, téléphonie, télévision, y compris des contenus TV originaux : Be tv, VOOsport, ...). En tant qu'opérateur responsable, Orange Belgium investit pour réduire son empreinte écologique et promouvoir des pratiques numériques durables et inclusives. Orange Belgium est aussi un opérateur wholesale qui propose à ses partenaires l'accès à son infrastructure ainsi qu'un vaste portefeuille de services de connectivité et de mobilité, qui inclut des offres articulées autour du big data et de l'Internet of Things (IoT).

Orange Belgium est une filiale du groupe Orange, présent dans 26 pays avec une base totale de 298 millions de clients dans le monde au 31 décembre 2023. Le groupe est également l'un des principaux fournisseurs de services informatiques et de télécommunications aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business.

Orange Belgium est coté à la Bourse de Bruxelles (OBEL).

Pour plus d'informations sur le web et votre mobile : corporate.orange.be, www.orange.be ou suivez-nous sur Twitter/X : [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe)

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques commerciales d'Orange ou d'Orange Brand Services Limited.

Contact presse :

Sven Adams

press@orange.be

sven.adams@orange.com

+32 (0)486 36 47 22

Relations investisseurs :

Koen Van Mol

ir@orange.be

koen.vanmol@orange.com

+32 (0)495 55 14 99